

Registre des délibérations  
**Commune DES RAIRIES**

-----

**Séance du 22 avril 2013**

L'an deux mil treize, le vingt- deux du mois d'avril, à 20 heures le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs

CHARRIER Joëlle, Maire,

RENOU Serge, TOURAULT Jean-Yves, SEYEUX Oliver, Adjointes,

BELLEUVRE Jean-Claude, MARTINEAU David, STEFANIAK Josiane, MONTRIEUX Gilles,

LANCELOT Patrick, CHATEAU Christelle, SEMENSATIS Patricia, GODET Philippe, POIRIER

Laurence Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** Gilles MONTRIEUX, Josiane STEFANIAK (procuration à SEYEUX Olivier), ANDROUIN Guillaume

LIMBOURG Josiane, démissionnaire

Secrétaire de séance : SEYEUX Olivier

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de votants : 12

Affichage à la porte de la mairie : 25 avril 2013

-----

1. ELABORATION PLAN D'EPANDAGE – DEMANDE DE SUBVENTION
2. INDEMNITES DE GARDIENNAGE EGLISE
3. REPARTITION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
4. Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage. Opérations effectuées le 30/01/2013
5. CAUTION SALLE DES FETES
6. DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS N°2/13
7. AUGMENTATION DUREE DE TRAVAIL D'UN AGENT COMMUNAL
8. QUESTIONS DIVERSES

## **1°) - ELABORATION PLAN D'EPANDAGE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'afin de se mettre en conformité avec la loi, il convient d'élaborer une étude préalable d'épandage.

Suite à devis estimatif fourni par le SICTOM Loir et Sarthe, une dépense de 1980 euros H.T., soit 2368.08 euros T.T.C. seraient à prévoir pour une surface d'étude comprise entre 0 et 50 hectares (la commune des Rairies comptant 3 hectares et demi).

Le Conseil Municipal, ouïe, ces différentes informations, après en avoir délibéré,

- Accepte que soit élaborée une étude préalable d'épandage pour un montant s'élevant à 1980 euros H.T.
- Sollicite du Conseil Général l'octroi d'une subvention.

Adopté à l'unanimité

## **2°) - INDEMNITES DE GARDIENNAGE EGLISE**

Vu la circulaire INTD1301312C du 21 janvier 2013 portant réévaluation pour l'année 2013 de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de porter l'indemnité de gardiennage de l'église à la somme 460 euros au titre de l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité

## **3°) - Répartition des délégués de communes au sein du Conseil Communautaire**

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes,
  - Vu les articles L5211-6 et L5211-6-1 modifiés du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la présentation des hypothèses possibles,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'augmenter de 10 % le nombre de sièges attribués par l'article L5211-6-1 modifié paragraphe III
- D'attribuer les deux sièges supplémentaires aux communes des Rairies et de Montigné les Rairies, conformément au tableau ci-dessous :

communes	Population municipale Sans double compte	Nombre de délégués	10% sièges supplémentaires	Nombre total de Délégués
Durtal	3349	10		10
Morannes	1790	5		5
Daumeray	1529	4		4
Les Rairies	970	2	1	3
Montigné les Rairies	366	1	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>8004</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>24</b>

Adopté à l'unanimité

## **4°) - Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannage. Opérations effectuées le 30/01/2013**

- Vu l'article L5212-26 du CGCT,
- Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 12 octobre 2011 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,
- **ARTICLE 1** : la commune des Rairies par délibération du Conseil Municipal, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEMML pour l'opération suivante :
  - Dépannage du réseau de l'éclairage public, d'horloges, d'armoires
  - Montant de la dépense : 281.69 euros TTC
  - Taux du fonds de concours : 75 %
  - Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 211.27 euros TTC

Le versement sera effectué en une seule fois sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML

- **ARTICLE 2** : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **ARTICLE 3** :
  - Monsieur le Président du SIEML,
  - Madame le Maire des Rairies
  - Monsieur le comptable de la commune des Rairies

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

### **5°) - CAUTION SALLE DES FÊTES**

Au vu des dernières dégradations commises à la salle des fêtes de la Coulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer une caution de trois cent euros exigible à la signature du contrat de réservation de ladite salle, qui servira à régler le montant des dégradations en cas de besoin
- Qu'un montant de quatre-vingt euros soit prélevé des trois cent euros et encaissé en cas d'annulation de la réservation, quelle qu'en soit la raison.

Adopté à l'unanimité

### **6°) - DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS N°2/13**

Madame le Maire propose les virements de crédits dont détails suivent afin de faire face aux dépenses ci-dessous mentionnées, à savoir :

- Remboursement frais de garderie scolaire
  - 673 (DF) +26.00 €
  - 022 (DF) -26.00 €
- Achat d'un photocopieur (mairie) Konica C284
  - 2183-50 (DI) +5024.00 €
  - 21318-57 (DI) -5024.00 €

Adopté à l'unanimité

### **7°) - AUGMENTATION DUREE DE TRAVAIL D'UN AGENT COMMUNAL**

Pour les besoins du service, Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter la durée de travail hebdomadaire d'un agent communal, Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe titulaire, en le passant de 27.47/35<sup>ème</sup> à 28/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette augmentation de durée de travail à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Adopté à l'unanimité

### **8°) – QUESTIONS DIVERSES**

- Rythmes scolaires : une commission composée d'élus, de parents d'élèves et d'enseignants sera mise en place. Mmes SEMENSATIS Patricia, CHATEAU Christelle, M TOURAULT Jean-Yves, BELLEUVRE Jean-Claude, GODET Philippe, acceptent de représenter la commune des Rairies en tant qu'élus.
- Fleurissement : la commission se réunira le 26 avril 2013 à 13 h 30 Salle du conseil afin de mettre en place un plan de plantations.
- Voirie : M. Seyeux Olivier informe que les appels d'offres pour travaux de réparation, de revêtement et d'élagage ont été lancés via internet et que l'ouverture des plis aura lieu le 7 mai prochain à 9 h à la mairie.
- L'éclairage public sera tout comme l'an passé, éteint le soir à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain.
- Prochaine réunion du conseil municipal fixée au 27 mai 2013.

Sans autre question la séance est levée à 21 h 30.